

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 160 - VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Face à la droite dure une gauche de combat

La droite réussit mieux dans la rue contre le mariage pour tous que dans les urnes de l'élection du président de l'UMP ! Au-delà de cet euphémisme, l'actualité se montre redoutable, aussi, pour "la gauche".

LA CANAILLE DU FAUBOURG

Allo, Sevrans ?
Ici, Notre-Dame-des-Landes :
"Dans un monde idéal,
L'Humanité n'existerait pas".
Je répète : "Dans..."

AGENDA MILITANT

→ 26 novembre

France [Enseignement supérieur
et Recherche](#)

→ 29 novembre

Toulouse [Meeting unitaire
non à l'austérité en Europe](#)

→ 1^{er} décembre

Paris [Chômage, Précarité : tous concernés](#)

À LIRE SUR
[communistesunitaires.net](#)

→ Monde

Six articles et documents de [Alain Gresh](#),
[Parti populaire palestinien](#), [Leïla Shahid](#),
[Jean-Claude Lefort](#), [Pierre Barbancey](#)

→ Rencontres / Débat

[L'Église devrait relire ses fondamentaux](#),
Michel Serres, Stéphane Lavignotte

Qu'y a-t-il, en effet, face aux catholiques radicaux, ces reliquats d'une société qui n'existe plus ? La débandade présidentielle sur la « *liberté de conscience* » des maires qui auraient pu refuser de célébrer des mariages entre deux hommes ou entre deux femmes – que ceux-là démissionnent ! Et un gouvernement finalement aussi frileux sur les questions "de société", tel le droit de vote des étrangers, qu'il est acquis aux solutions libérales en économie.

Quoi d'autre face à la droite dure ? Des forces sociales et politiques qui ne parviennent pas vraiment à sortir de leurs seuls credos historiques. Des associations souvent focalisées sur leurs luttes spécifiques – on le comprend, mais on redoute parfois le repli sur la protestation stérile ou, en période de majorité socialiste, leur institutionnalisation.

Reste que la société change. Par exemple, le modèle de la famille nucléaire – un homme et une femme, mariés, deux enfants – est désormais minoritaire. Et la filiation se joue de plus en plus comme un héritage culturel plutôt que comme un lien de sang. On voudrait pronostiquer que les réacs et les conservateurs ont vocation à être balayés par la vie. Mais quand, et à quel prix ?

Quel que soit l'issue de l'affrontement pour diriger la droite, sa radicalisation est d'ores et déjà confirmée. Face à la guerre qu'avec le MEDEF elle a déclarée à la société, la gauche de transformation, incarnée par le Front de gauche (1), doit de toute urgence refonder ses fondamentaux en autant de partis percutants. Il faudrait éviter le piège consistant à faire de la recherche de crédibilité l'alpha ou l'oméga d'une politique d'émancipation.

● Gilles Alfonsi



(1) Le Front de gauche devrait bientôt compter une neuvième composante, suite à la décision des Alternatifs de le rejoindre. Espérons que cette bonne nouvelle sera bientôt suivie d'avancées pour l'ouvrir à la participation des citoyens.

Évasion fiscale : un vol... capital

Si l'évasion fiscale devient un sujet médiatique de premier plan, les mises en cause de l'idéologie et des logiques à l'œuvre pour la justifier restent rares. Entretien avec Hermès (1), cadre supérieur au sein de la direction financière d'une multinationale française.

Fraude fiscale, évasion fiscale... est-ce du pareil au même ?

Les coupables prétendront que non, en expliquant que la fraude fiscale est illégale tandis que l'évasion fiscale est légale. Mais l'évasion fiscale utilise, en le détournant, l'incroyable mécano de la législation, le dumping fiscal pratiqué par certains pays, des constructions financières artificielles et complexes uniquement destinées à payer le moins d'impôt possible, voire y échapper complètement. Le résultat est le même : une spoliation des États, et donc des peuples. Une réponse de connaisseur à votre question est celle de Denis Healey, ministre britannique des finances dans les années 80 : « *The difference between tax avoidance and tax evasion is the thickness of a prison wall* » : « *la différence entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale est l'épaisseur d'un mur de prison* ».

Nous allons avoir un test intéressant de cette "épaisseur" avec l'information

judiciaire qui vise le baron Seillière, ancien président du MEDEF, dans l'affaire Wendel (2), ainsi qu'avec les suites éventuelles de la condamnation, en

**Le système
d'évitement de l'impôt,
donc de spoliation
des États et des peuples,
est consubstantiel
à la révolution
néo-libérale des années 80.
Il s'oppose
à la solidarité nécessaire
à un fonctionnement
civilisé de la société.**

première instance, de Silvio Berlusconi à quatre ans de prison dans l'affaire Mediaset. Dans les deux cas, l'accusation

Des références utiles pour aller plus loin

Les rapports du CCFD : <http://ccfd-terresolidaire.org/paradisfiscaux/>

Le site de la Commission d'enquête sénatoriale : <http://blogs.senat.fr/evasion-fiscale/>

Le site d'information *Paradis fiscaux et judiciaires* : <http://www.paradisfj.info/>

Un article de synthèse d'Edwy Plenel dans *Mediapart* : <http://www.mediapart.fr/journal/international/110912/combattre-la-mafia-de-l-evasion-fiscale>

porte bien sur une fraude fiscale.

Un argument utilisé pour distinguer fraude fiscale et évasion fiscale, et oublier qu'elles procèdent de la même intention d'échapper à la loi commune – loi qui consiste à payer des impôts – est : "tout ce qui n'est pas illégal est permis". Cela permet de nier la dimension immorale de l'évasion fiscale, notamment en usant d'euphémismes rassurants : on parlera d'"optimisation financière" ou d'"ingénierie patrimoniale". Comme si, par exemple, on remplaçait le mot "prostitution" par l'expression "prestation sexuelle de nature commerciale"...

Où en est le système d'évitement de l'impôt ? Dans quelles conditions et pourquoi a-t-il grandi ?

Même si la fraude fiscale est aussi vieille que les premiers impôts - Platon décrit déjà le phénomène -, ce système construit (3) puis généralisé pour les entreprises multinationales et les très riches ●●●

(1) Hermès, une des divinités de l'Olympe, est considéré comme le dieu du commerce, des voleurs et de la chance. Pour des raisons de confidentialité, le nom a été changé. Lire aussi "[Voyage au centre des affaires](#)", *Cerises* n°124

(2) <http://www.challenges.fr/topnews/20120925.REU6734/perquisition-chef-seilliere-vise-pour-fraude-fiscale.html>

(3) Des paradis fiscaux se sont développés, des techniques financières et juridiques ont été mises en œuvre exclusivement dans ce but.



●●● particuliers est consubstantiel à la révolution néo-libérale des années 80. Il s'est fortement appuyé sur les politiques menées par Ronald Reagan et Margaret Thatcher, dans le contexte idéologique que vous connaissez, et que nous commençons seulement à remettre en cause.

À ce moment là est réapparu en force, postérieurement à la période des "contrats sociaux" d'après-guerre, le discours sur un État "trop gras", trop dispendieux, sur la nécessité des privatisations destinées à rendre "plus efficaces" les services publics. Privatisations qui ont transféré des ressources fiscales finançant des services opérés par l'État vers de nouveaux revenus pour les entreprises et leurs actionnaires. En parallèle, s'est développée l'idéologie glorifiant l'individualisme, libérant moralement la recherche du profit maximal et sans limite, tant individuel qu'actionnarial, attaquant les mécanismes de solidarité et de coopération. Ce contexte idéologique très prégnant a été le carburant d'un discours dénigrant l'impôt, avec ses caricatures obligées :

les "feignants" de fonctionnaires, "les assistés payés avec nos impôts", "la gabe-gie de l'État et des services sociaux"... Un discours qui perdure.

C'est ainsi qu'il est devenu normal, ou légitime de chercher à payer le moins d'impôt possible, en faisant abstraction de toute analyse des conséquences économiques et sociales de cette attitude, et de toute considération sur la solidarité et la redistribution nécessaire à un fonctionnement civilisé de la société.

À combien peut-on estimer le montant total de la fraude et de l'évasion fiscales dans le monde ?

Les montants sont tout simplement inouïs. Pour les super-riches qui ont transféré des actifs en dehors de leur pays, un rapport récent de l'ONG *Tax Justice Network* (4) estimait le total des actifs cachés dans des paradis fiscaux au minimum à 21 000 milliards de dollars, soit le total des produits nationaux bruts des États-Unis et du Japon. Elle calculait également que la seule taxation

perdue des intérêts sur cette richesse rapporterait 190 milliards de dollars par an, ce qui représente le double des sommes consacrées par les pays occidentaux à l'aide publique au développement des pays du Sud.

Autre exemple, un rapport choc de l'ONG *Citizens for Tax Justice* (5) a analysé les comptes des 280 plus grandes entreprises américaines sur la période 2008-2010. Sur cette courte période, durant laquelle cet échantillon d'entreprises a engrangé 1 400 milliards de dollars de bénéfices cumulés, les impôts payés ont représenté environ la moitié de ce qu'elles auraient dû verser à un taux normal. Ainsi, au taux d'impôt standard sur les sociétés de 35 % aux États-Unis, cela représente plus de 200 milliards de dollars d'évasion.

À l'échelle de la planète, les volumes en cause représentent donc des centaines de milliards d'euros par an de ressources fiscales perdues. Pour la France, le récent rapport d'une commission ●●●

(4) http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/The_Price_of_Offshore_Revisited_Presser_120722.pdf

(5) <http://www.ctj.org/corporatetaxdodgers/CorporateTaxDodgersReport.pdf>

●●● d'enquête sénatoriale sur ce sujet (6) estime l'évasion fiscale entre 30 et 50 milliards d'euros par an, soit bien plus que le plan de rigueur actuel du gouvernement Ayrault.

On cite souvent des paradis fiscaux comme les îles Caïman ou la Suisse. L'Union européenne en abrite-t-elle ?

Bien sûr, et en premier lieu le Luxembourg pour les entreprises, mais également la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande. Et pour les entreprises et les riches particuliers britanniques, les îles anglo-normandes de Jersey, Guernesey ou Man.

Le Luxembourg est un cas intéressant. Cet État est un paradis fiscal méconnu au sein de l'Union européenne. Alors qu'il s'agit d'un des deux plus petits États de l'Union, les actifs financiers détenus dans ce pays par 15 000 sociétés holdings représentent plus de 40 fois son produit national brut. Officiellement, le Luxembourg a un taux d'impôt sur les sociétés de 28 % ; mais il accorde secrètement des taux quasi-nuls aux multinationales. Cela explique le transfert massif dans ce pays d'opérations par ces groupes, comme l'ont montré par exemple en Grande-Bretagne des investigations de journalistes ou de responsables politiques pour des sociétés comme Vodafone (opérateur télécom), GlaxoSmithKline (pharmacie), Amazon, eBay..., qui, grâce au Luxembourg, ont drastiquement réduit leur impôt sur les bénéficiaires.

Pour les îles anglo-normandes, c'est un paradis fiscal plutôt utilisé par les entreprises et les particuliers résidant en Grande-Bretagne pour y délocaliser leur patrimoine, à travers des trusts, ou réduire drastiquement leurs impôts

grâce à des montages financiers sophistiqués. Les médias anglais ont récemment cité des cas de très riches «people» qui par ce biais ont réduit leur taux d'impôt sur le revenu à 1 %.

**Il n'était pas considéré
comme délictueux
il y a vingt ans
qu'une entreprise pollue
l'air ou l'eau.
Ces comportements
sont devenus
inacceptables.
Il est donc possible
que les choses changent,
et que des pratiques
aujourd'hui banalisées
soient mises au ban
de la société.**

**Que répondez-vous à l'objection :
« Si l'argent ne va pas dans un paradis fiscal, il ira dans un autre » ?**

De même que le capitalisme néo-libéral a réussi à imposer une «liberté» quasi-complète de circulation des marchandises, pour faire baisser le «coût du travail», il a poussé à la «libération» totale des mouvements de capitaux qui favorise l'évasion fiscale. Il faut d'abord lutter à l'intérieur de l'Union européenne contre la concurrence fiscale, puis étendre cette lutte aux autres paradis fiscaux. C'est une lourde tâche mais il n'y a pas d'autre possibilité, sauf à se résigner à cette extorsion généralisée. Un autre enjeu considérable concerne la lutte contre les activités criminelles. En effet, l'opacité

des circuits bancaires et juridiques utilisés pour l'évasion fiscale profite aussi aux criminels classiques - argent de la drogue, de la corruption, comme on l'a vu pour la Suisse et le Luxembourg dans le cas de l'affaire Karachi.

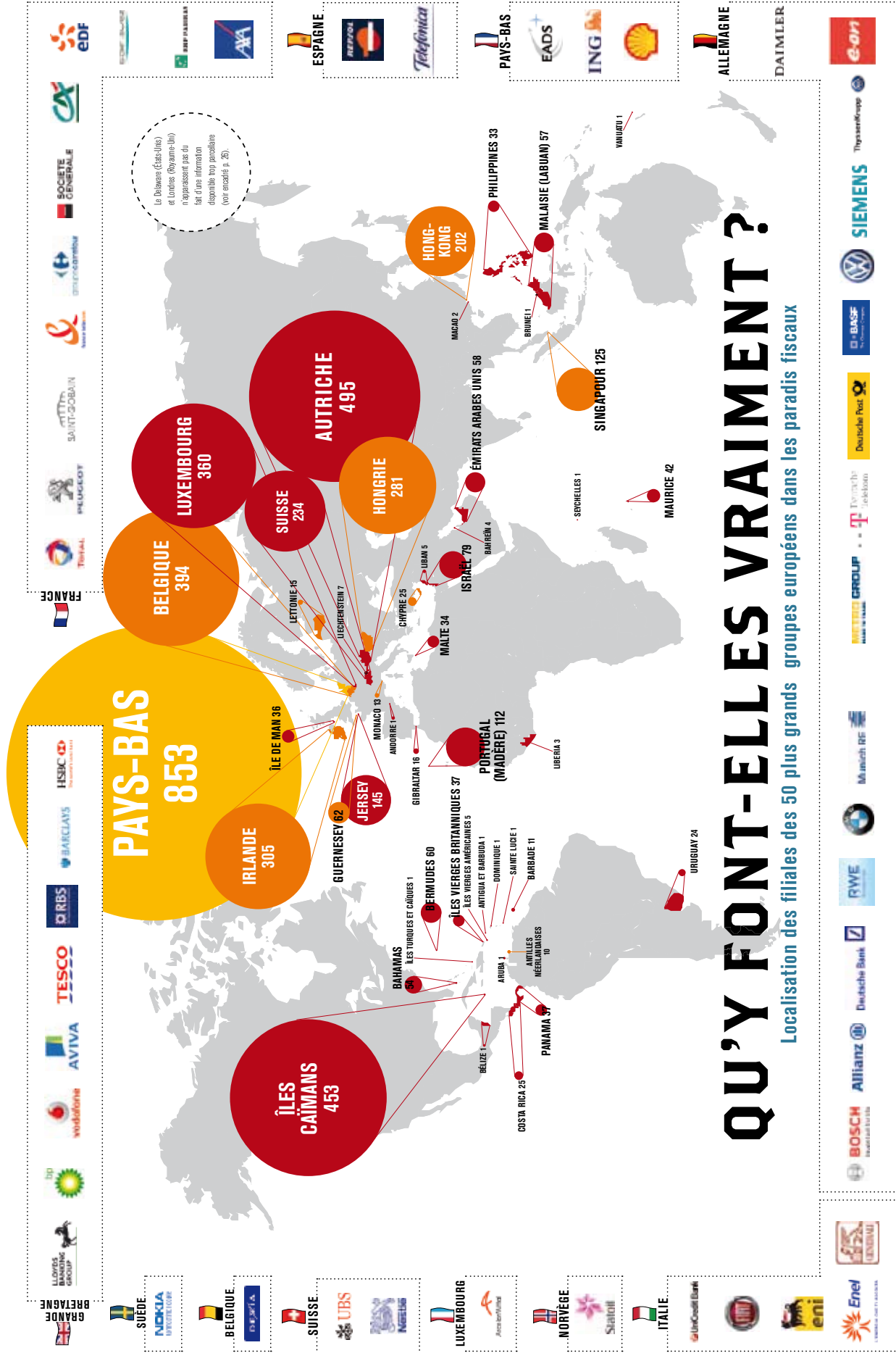
Le cas du patron de LVMH, Bernard Arnault, qui a récemment défrayé la chronique en voulant acquérir la nationalité belge, est-il isolé ?

Les analystes estiment qu'il s'agit d'un cas assez minoritaire en France, et qui concerne surtout l'impôt sur les successions. Mais il est emblématique du refus obstiné des très riches de voir leur patrimoine taxé, par l'impôt sur la fortune ou les droits de succession. Je conseille la lecture du livre de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *L'argent sans foi ni loi*, qui illustre ce sujet pour la France - l'obsession de conserver et transmettre le patrimoine avec le minimum de taxation - et déconstruit l'idéologie de l'illégitimité de l'impôt.

Qu'est-ce qui pousse ces particuliers et les entreprises à faire ce qu'ils appellent pudiquement de "l'optimisation fiscale" ?

Pour les particuliers, la cupidité et le refus d'adhérer à la solidarité nécessaire à la vie en société. Pour les entreprises internationales cotées en Bourse, l'objectif est la maximisation et la croissance perpétuelle de leurs bénéfices demandées par leurs actionnaires. Pour elles, l'impôt est un coût inutile que l'on peut réduire fortement, voire éviter. Tant que la ligne jaune pénale n'est pas franchie ou que leur réputation n'est pas atteinte par ces manœuvres, elles la pratiquent sans vergogne au seul bénéfice de leurs actionnaires. De fait, l'impôt économisé est pour partie distribué ●●●

(6) <http://blogs.senat.fr/evasion-fiscale/>



●●● directement en dividendes ; le reste constitue un “surprofit” pour l'entreprise, qui contribuera à faire monter le cours de son action.

Certains libéraux entretiennent un discours d'autojustification, expliquant que les entreprises contribuent déjà beaucoup à la société en employant des salariés et en payant les cotisations sociales et les taxes relatives à ces emplois. L'impôt sur leurs bénéfices serait en quelque sorte indu. Cela revient à dire que la création de richesse, représentée selon eux par les bénéfices qu'elles réalisent, doit aller essentiellement à leurs actionnaires, et non être partagée avec leurs salariés ou avec la société - par l'intermédiaire de la fiscalité. Elles veulent simplement ignorer un fait : les impôts payent l'éducation, la santé, les infrastructures de transport de leurs salariés et de leurs marchandises, et tous les services publics dont elles bénéficient, directement ou indirectement. J'insiste sur la dérive idéologique fondamentale consistant à penser que l'impôt est un coût, et non une contribution nécessaire au fonctionnement de la société.

Pourquoi la société ne considère-t-elle pas comme délictueux d'employer des dizaines de collaborateurs et d'avocats pour jouer de toutes les failles des systèmes d'imposition ?

Ne pas payer les impôts normalement dus sur ses revenus ou son patrimoine grâce à l'évasion fiscale n'est aujourd'hui pas criminel au sens du Code pénal. Mais envisageons la question sous un

angle historique. Il n'était pas non plus considéré comme délictueux ou criminel il y a dix ou vingt ans pour une entreprise de polluer l'air ou l'eau, de faire fabriquer en Asie des vêtements et des jouets par des enfants. Mais les réglementations nationales, internationales, et la prise de conscience citoyenne ont progressivement rendu inacceptables ces comportements. Rappelons que sur les conditions de travail dans les pays du Sud, il reste énormément à faire,

Les impôts payent l'éducation, la santé, les infrastructures de transport et tous les services publics dont les entreprises bénéficient. J'insiste sur la dérive idéologique consistant à penser que l'impôt est un coût, et non une contribution nécessaire au fonctionnement de la société.

mais une dynamique est enclenchée. À l'inverse du sentiment trop répandu de défaitisme, cela montre qu'il est possible que les choses changent, et que des pratiques aujourd'hui banalisées soient mises au ban de la société. Il est indispensable d'enclencher la

même mobilisation sur l'évasion fiscale. L'irresponsabilité des grandes entreprises et des plus riches relève d'une “criminalité sociale”. Il faut l'attaquer de la même manière que pour l'environnement ou les droits sociaux, par l'action citoyenne pour délégitimer l'évasion fiscale et, par l'action au niveau international, pour changer les lois.

Y-a-t-il un rapport entre l'évasion fiscale et la dette ?

Oui, évidemment. Prenons deux exemples. *Tax Justice Network* a estimé que la dette externe des 139 pays à revenu intermédiaire (les pays les plus avancés du Sud) était à fin 2010 de 4 100 milliards de dollars. Si on prenait en compte le total de leurs réserves de change et des avoirs dissimulés dans les paradis fiscaux par leurs habitants les plus riches, on passerait à un excédent de plus de 10 000 milliards de dollars ! Concernant la Grèce, l'évasion fiscale des particuliers et des entreprises est massive. Dans les dernières années, les économistes ont estimé son impact entre un tiers et la moitié du déficit budgétaire annuel. La Grèce est l'un des pays occidentaux pour lequel l'évasion fiscale a largement contribué à la crise.

Comment pourrait agir concrètement un gouvernement responsable ?

Il faut certainement un mélange de lois répressives – la dissuasion pénale et la modification des règles fiscales pour déplacer la frontière entre évasion et fraude -, d'action politique contre les paradis fiscaux voyous et les banques complices, et d'actions ●●●



●●● citoyennes ciblées. Un des leviers est la stigmatisation des multinationales fraudeuses qui redoutent fortement l'impact d'une image dégradée sur leurs activités, voire, comme le subit actuellement Starbucks en Grande-Bretagne, des appels au boycott.

Je crois qu'il faudrait concentrer les forces et les actions sur deux points clés. D'abord, la transparence des comptes des sociétés multinationales et grandes entreprises cotées en Bourse, avec l'obligation de publier dans leurs rapports annuels une déclaration détaillée par pays d'indicateurs (chiffre d'affaires, effectifs, total de bilan, bénéfice avant et après impôt...) qui permettront de localiser exactement les flux fictifs internes permettant l'évasion fiscale. Les effets sur les citoyens d'une telle mesure, revendiquée par tous les acteurs de la lutte contre l'évasion fiscale, seraient certainement explosifs. Surtout, cela permettrait ensuite d'utiliser le principe des activistes américains du "*name and shame*", "*désigner et faire honte*". Aux exigences concernant la responsabilité environnementale et la responsabilité

sociale des entreprises, il faut ajouter la responsabilité fiscale.

Ensuite, au sein de l'Union européenne, et avec les États-Unis, il s'agit de lutter avec acharnement contre le dumping fiscal. Il est politiquement inacceptable que le Luxembourg et la Suisse se soient constitués de fait en États voyous. Puisqu'il paraît que l'Union veut conforter son autorité économique, fiscale et bancaire, adoptons un plan global pour la responsabilité fiscale des entreprises et des États.

Il faut un mélange de loi répressive, d'action politique - contre les paradis fiscaux voyous et les banques complices - et d'actions citoyennes. Un des leviers est la stigmatisation des multinationales fraudeuses qui redoutent fortement l'impact d'une image dégradée.

À propos de l'action sur l'image, prenons le cas d'Apple. L'entreprise a déjà été épinglée sur les droits sociaux des travailleurs de ses sous-traitants qui fabriquent ses produits en Chine, et elle a dû commencer à réagir.

Mais sait-on qu'Apple pratique massivement l'évasion fiscale ? En 2011, cette société parmi les plus riches au monde a payé seulement 3,3 milliards de dollars d'impôt sur les sociétés sur 34,2 milliards de bénéfice consolidé mondial. Cela représente un taux d'impôt effectif inférieur à 10 %, contre 35 % pour le taux standard américain, et même moins de 2 % sur ses bénéfices réalisés en dehors des États-Unis. Indirectement, chaque produit ou service acheté à Apple participe à cette évasion fiscale. Autre exemple : le *Canard enchaîné* révèle que Google serait l'objet en France d'une procédure de redressement fiscal pour 1,7 milliard d'euros pour des montages d'évasion via l'Irlande. Cette somme représente le coût de construction de plus de cinquante collèges ou de cinq à six hôpitaux...

Les choses commencent à bouger un peu en France avec, par exemple, dans le projet de Loi de finances pour 2013, un début de limitation de déduction des intérêts payés par les entreprises à des filiales financières étrangères. Des ONG font un travail remarquable qui peut être immédiatement utilisé. Il y a aussi le rapport essentiel réalisé en 2012 par la Commission d'enquête sénatoriale dont Eric Bocquet, sénateur communiste du Nord, a été le rapporteur. Mais on est encore très loin du compte. Il y a urgence à se mobiliser pour lutter contre ce fléau méconnu.

● Entretien réalisé par **Cerises**

À armes égales

Il y a parmi celles et ceux qui cherchent à changer la société une interrogation. Après le cuisant échec des tentatives de mettre en œuvre des théories, - je pense aussi bien au modèle soviétique qu'à tout autre "isme" -, la sagesse ne voudrait-elle pas que l'on s'en tienne à une succession de mesures en rupture avec le capitalisme, plutôt que de rêver à un grand soir ? Au fur et à mesure que l'on appliquerait de telles mesures, ne parleraient-elles pas d'elles-mêmes ? Ne vaut-il pas mieux être "concret" et s'en tenir à du pragmatisme ? D'ailleurs les mots "théorique" et "philosophique" ne sont-ils pas devenus synonymes de "hors de la réalité" ? Le problème est que ce type de raisonnement n'a pas empêché la crise de s'aggraver. À cause du rapport de forces ? Soit, mais on ne fait que déplacer le problème : ce raisonnement n'a pas fait bouger le rapport de forces.

Bachelard disait que le pragmatisme ne rapprochait pas du réel. On pense souvent être concret en partant de l'expérience comme si c'était d'elle qu'allait découler l'intelligence des phénomènes. L'expérience de l'exploitation ferait de la classe ouvrière automatiquement une classe révolutionnaire. Faux. Elle produit d'abord du conformisme. L'expérience dessine une normalité : si je suis DEMANDEUR d'emploi, je vérifie par la pratique combien ma vie dépend du bon vouloir de "l'offreur", l'employeur. Sans outils d'analyse, l'expérience me conforte dans un rapport de dépendance.

Il y a deux manières d'aborder la même idée. Soit on considère qu'elle se suffit à elle-même, n'entraîne aucune suite ni raisonnement. Elle n'est alors qu'une mode passagère ou, au mieux, elle finit amputée. La Sécurité sociale est construite sur la base d'une idée chère aux

communistes : « de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins ». Mais cette portée n'ayant pas été pensée, elle n'a eu aucun effet de contagion sur quoi que ce soit. Plus grave, de profiter de la Sécu sans en tirer la philosophie qui la sous-tend, l'a rendue vulnérable. On ne peut faire vivre une mesure qu'en l'inscrivant dans un principe. C'est ici qu'un travail théorique participe de la puissance des luttes immédiates.

Lorsque l'on nous dit que la survie de l'économie, de l'humanité suppose de renoncer à bien vivre pour équilibrer des comptes ou parce que les marchés sont incontournables et sont les plus forts, on nous impose une manière de penser et d'être. Dire NON est indispensable. Mais ne dire que NON ou ne faire que proposer la taxation du capital est aussi efficace que l'a été la ligne Maginot en 40. Je sais qu'après le lamentable échec du soviétisme, la "modernité" prône le refus de tout esprit de système. Mais si les tenants du capital sont les seuls à savoir porter un système social et économique, la lutte est inégale. On dit souvent qu'un but, une visée ne viendrait se greffer qu'en bout de course, au terme d'expériences concluantes. On confond alors processus et intention. Il n'y a pas de processus sans intention. Et l'intention vient au commencement, elle

est le moyen de se guider pour élaborer des mesures en toute conscience. Même si elle est processus, on ne fait pas la Révolution par coïncidence.

Les mouvements, les luttes ont un besoin urgent de commencer à tracer non pas le détail, mais la charpente de ce qui pourrait faire fonctionner la société sur la base de "l'humain d'abord". L'expression est belle mais ne suffit pas.



Profiter de la Sécu sans en tirer la philosophie qui la sous-tend, l'a rendue vulnérable.

Si les tenants du capital sont les seuls à savoir porter un système social et économique, la lutte est inégale.

● Pierre Zarka



PANIER DE LA SEMAINE



Cerise noire. L'Irlande est l'un des derniers pays européens à refuser l'avortement. Face à cette situation et pour permettre à des femmes de recourir à l'IVG, une clinique, gérée par l'organisation non gouvernementale *Marie Stopes*, vient d'ouvrir pour la première fois à Belfast. En se plaçant d'emblée hors de la norme institutionnelle, elle contribue à faire changer des mentalités archaïques et la loi, tout en suscitant le débat. Deux cents militants anti-avortement ont manifesté, à l'appel de *Precious Life*, pour en réclamer la fermeture, brandissant des pancartes, montrant des fœtus ensanglantés, récitant des prières : « *Nous voulons signifier à cette organisation qu'elle n'est pas la bienvenue ici et qu'elle ne pratiquera pas d'avortement illégal* ». Quelques jours plus tard, des milliers d'Irlandais ont manifesté, pour protester contre la mort de Savita Halappanavar, dans un hôpital où des médecins ont refusé d'interrompre sa grossesse. Pourtant, la jeune femme, enceinte de 17 semaines, s'y était présentée en raison de vives douleurs dans le dos. Après avoir été informée qu'elle était en train de faire une fausse couche, elle a demandé plusieurs fois que l'on mette un terme à sa grossesse. Le médecin a refusé ; Savita est morte de septicémie.

Cerise rouge. Mon arrière grand-mère se souvient qu'aux élections municipales de 1929, le Parti communiste avait présenté des femmes en positions éligibles sur ses listes de la banlieue parisienne. Alors qu'elles n'avaient même pas le droit de vote, des candidates furent élues, siégèrent dans les Conseils municipaux, même si leur élection fût ensuite invalidée par les tribunaux. Aux municipales de 2014, le Front de gauche aura-t-il l'audace émancipatrice de présenter des citoyen-ne-s non européen-ne-s sur ses listes ?

Cerise violette. Pour ceux qui doutaient des motivations des hiérarques religieux, dont les évêques de France, dans leur guerre idéologique contre le mariage pour toutes et tous, il suffit de se pencher sur la « Lettre aux évêques » du Cardinal Ratzinger (devenu Benoît XVI) du 1^{er} octobre 1986 à l'égard des personnes homosexuelles (1). Selon le pape, « *l'inclination particulière de la personne homosexuelle constitue une tendance, plus ou moins forte, vers un comportement intrinsèquement mauvais du point de vue moral. L'inclination elle-même doit être considérée comme objectivement désordonnée.* » L'instruction du 4 novembre 2005, elle, condamne explicitement les pratiques homosexuelles. Et le catéchisme de l'Église catholique (§ 2359), appelle les personnes homosexuelles... à la chasteté. Décidément, la hiérarchie catholique a du mal avec la liberté sexuelle entre adultes consentants. La lutte pour mettre fin à l'injustice devant le mariage est bien une lutte contre l'homophobie et les discriminations. Les réacs sont de sortie et les socialistes mous du genou ? Une manifestation est organisée le dimanche 16 décembre, à Paris, à l'initiative de l'Inter-LGBT, scandalisée par la reculade, cette fois sur le front sociétal, de François Hollande. Des syndicats, des forces politiques ont d'ores et déjà appelé à y participer. Portons-nous puissamment dans cette bataille et dans la rue pour l'égalité et l'émancipation, contre les anathèmes et les rejets.

Cerise mystère.



de Cerises : rue principale de Luxembourg.
louches, des trafics financiers et boursiers. Selon le dossier
Selon le dictionnaire : endroit où s'effectuent des opérations



● Philippe Stierlin

(1) http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19861001_homosexual-persons_fr.html

Τυροπιτάκια

Ψωμί – Παιδεία - Ελευθερία

Pain - Éducation – Liberté : c'était le mot d'ordre des manifestations lors de l'insurrection de l'École Polytechnique d'Athènes, en novembre 1973. Tasos était étudiant à l'Université de Thessalonique cette année-là, il a participé au mouvement ; il est aujourd'hui membre de SYRIZA.

Tasos est chirurgien dentiste. Installé dans sa bourgade d'origine, il serait un notable s'il n'était pas anticonformiste. Depuis le début de la crise, les plus vieux clients n'ont pas d'argent et les autres vont se faire soigner à Sofia ou à Skopje. Son chiffre d'affaire a chuté de 80%.

Tasos ne se plaint pas ; il a profité des années fastes pour s'assurer un patrimoine immobilier qui le met à l'abri. Mais l'avenir de ses enfants l'inquiète : « *Devront-ils prendre le chemin de l'émigration ?* »

Savoir que ce sont les soubresauts du système capitaliste en crise n'enlève rien à l'angoisse face à l'avenir : « *Combien de temps ce peuple va-t-il tenir ?* »



● Gilles Boitte

Bienenstich

“Dieu fait grève avec nous”

Un slogan sur une banderole et, devant, une manifestante employée par l'une des Églises allemandes (Voir l'image de la semaine). Un droit du travail spécifique y est appliqué qui exclut le droit de grève et inclut des négociations salariales différentes des conventions de branches du secteur privé. Sont concernées 1,2 million de personnes des oeuvres caritatives, des Églises, de leurs établissements hospitaliers, etc., avec, pour les protestants, des salaires moins élevés et un recours de plus en plus important aux emplois précaires.

Le conflit qui a opposé des salariés et le syndicat ver.di à ces “patrons” les a menés devant la Justice. Le Tribunal fédéral du travail vient de reconnaître aux premiers le droit de grève. Succès en demi-teinte toutefois puisque si les uns et les autres parviennent dans une négociation préalable à un accord, salarial ou autre, quel que soit le bénéfice réel pour les salariés, ce droit sera caduque. Un compromis juridique qui, comme la “co-gestion” réputée en Allemagne favoriser la “paix sociale”, limite de fait les victoires des salariés.



● Michèle Kiintz

Le temps court de la “Grande Révolution”



Edition La Fabrique, 2012,
402 p. - 22 €

Le livre proposé par Éric Hazan, *Une histoire de la Révolution française*, se présente comme un récit. C'est ce qui fait à la fois son charme et son intérêt : la Révolution s'y déroule en quelque sorte sous nos yeux, dans l'improvisation brouillonne comme dans l'audace décidée. On y voit le peuple comme les grands orateurs, la ville, la campagne et les champs de bataille. Aucune prétention à renouveler l'historiographie, mais plus modestement le pari de donner à voir pas à pas la “Grande Révolution”. Pari gagné.

Ce qui frappe le plus dans ce livre destiné à un large public, c'est comment la Révolution avance, à chacune de ses étapes décisives, à pas de géants. C'est comment cet épisode décisif de notre histoire s'inscrit dans le temps court de celles et ceux qui y contribuent. Songeons que l'évènement - ou plutôt la succession d'évènements - dure moins de dix ans : moins de deux de nos législatures. Moins de trois ans pour abattre la royauté. Et quels trois ans ! Sous la plume d'Éric Hazan, on voit se réunir les sections parisiennes et les Clubs, on entend discours et rumeurs, on assiste concrètement à ces moments révolutionnaires dont on croyait savoir l'essentiel.

Ce livre ne vise pas à “remplacer” le fameux Soboul, ni même le Mathiez qui vient d'être réédité. Moins qu'un instrument universitaire, il est un instrument de culture générale, mais d'une culture générale dont nul ne peut prétendre s'affranchir, qui envisage de contribuer à son tour à quelque chose digne de s'appeler révolution !



● Laurent Lévy



Voir également le hors-série de *Politis* n°1224 du 25 octobre 2012, avec, entre autre, une interview d'Éric Hazan.

L'image de la semaine

“Dieu fait grève avec nous”

(Voir page 10)



La France doit dire oui à l'admission de la Palestine à l'ONU !

Dans les prochaines semaines, l'Assemblée générale de l'ONU va se prononcer sur la demande palestinienne d'admission au sein de l'organisation comme "État non membre" avec tous les droits afférents à ce statut.

Cette démarche vise à surmonter l'impasse du "processus de paix" initié à Oslo et de « négociations » menées sans référence aux paramètres du droit international. Elle répond à une question simple : oui ou non, l'État de Palestine a-t-il vocation à exister et à être reconnu dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément au droit international, et donc admis au sein de la communauté des nations ? Cette demande place les États membres devant leurs responsabilités : oui ou non, vont-ils enfin choisir de faire un acte politique pour imposer le droit ?

La France ne peut se dérober devant pareille responsabilité. François Hollande s'y était engagé et, avec lui, sa majorité. Aujourd'hui, toute esquivance aurait des conséquences gravissimes et donnerait quitus à l'occupation. Elle compromettrait pour longtemps la crédibilité de notre pays qui affirme vouloir s'engager pour un règlement, fondé sur le droit. C'est le moment d'agir !

La France doit voter "oui" à l'admission de l'État de Palestine à l'ONU comme elle a voté pour son admission à l'Unesco. Entraînant avec elle ses amis et partenaires, européens notamment,

elle choisira la seule voie qui vaille, celle du droit qui permettra la coexistence de deux états vivant côte à côte en paix et en sécurité.

Pascal Boniface, géopolitologue ; **Rony Brauman**, médecin, ancien président de Médecins sans frontières ; **Anne Brunswic**, écrivain, journaliste ; **Jean- Paul Chagnollaud**, professeur des universités ; **Manu Chao**, auteur, compositeur, interprète et musicien ; **Rokhaya Diallo**, éditorialiste pour la télévision et la radio ; **Miguel Angel Estrella**, pianiste, ambassadeur de l'Argentine à l'Unesco ; **HK et les Saltimbanks**, groupe de musique ; **Jacques Gaillot**, évêque français ; **Gisèle Halimi**, avocate, ancienne députée à l'Assemblée nationale, représentante de la France à l'Unesco ; **Stéphane Hessel**, diplomate et militant ; **Marcel-Francis Kahn**, professeur, ancien coprésident de l'AFPS ; **Edgar Morin**, sociologue et philosophe ; **Lilian Thuram**, ancien footballeur et créateur de la Fondation Lilian Thuram-Education contre le racisme ; **Dominique Vidal**, historien et journaliste ; **Zebda**, groupe de musique ; **Jean- Claude Lefort**, président de l'Association France Palestine Solidarité ; **Claude Léostic**, présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ; **Pierre Tarkowsky**, président de La Ligue des droits de l'homme.

Partagez nos Cerises - Inscriptions sur plateformecitoyenne.net/cerises



Retrouver Cerises sur nos différents sites, blogs et réseaux

<https://www.facebook.com/cerisesenligne/>

et [@CerisesACU](https://www.instagram.com/CerisesACU)

<http://blogs.mediapart.fr/blog/communistes-unitaires/>

Cerises

publication de l'Association des communistes unitaires.

- Noyau -

Gilles Alfonsi, Gilles Boitte, Michèle Kiintz, Roger Martelli, Philippe Stierlin, Catherine Tricot, Pierre Zarka, Zarz.

cerises@plateformecitoyenne.net

www.cerisesenligne.fr